

Comité de Pilotage CIC-CIB

Jeudi 4 décembre 2014

Relevé de décisions

<u>Émetteur(s) :</u>	Marina BIHI	DCISIF
<u>Présent(s) :</u>	Guillaume GAUBERT Liliane COLAS Catherine GAGELIN Thierry BERGEONNEAU Jean-Philippe TREBILLON Damien BARRILLON Laure BATALLA Laurent PELLEEN Marina BIHI David LABROUSSE Jean-Luc PAIN Laure VAGNER SHAW Françoise RISS Murielle LAVELLE-CASSANO Pascal MAROTO Laura GUILLEMINE Anne AUSSILOUX Jean-François PIERRE Edouard CLAVIJO Pascal FILIPOWSKI Régine CANDOR Isabelle GLOPPE Bruno GARNON Déborah BE Catherine DEMEZ	DAF DAF/A2 DAF/A3 DAF/B DAF/B2 DAF/C3 DAF/C3 DCISIF DCISIF DCISIF SCBCM/DCM SG/MCIMR SAAM/SDLAC DNE DGESCO DGESIP/B2-1 DGRI/SPFCOB1 DGRH DGRH/D2 <u>Académie(s) de :</u> Amiens Lille Lyon Orléans-Tours Versailles Versailles

1. Introduction par le directeur des affaires financières

- Présentation de l'ordre du jour et de l'enjeu de validation des documents structurants pour la démarche de CIC et ses mécanismes organisationnels en administration centrale.

2. Actualités générales du contrôle interne financier ministériel et interministériel

- **NEC 2014** : la Cour des comptes a mandaté, pour la première année, un cabinet pour auditer les processus de rémunération en services déconcentrés. Les consultants se sont déplacés au sein des académies de Grenoble, Lyon, Rennes et Versailles ainsi qu'au sein d'un établissement public local d'enseignement (EPL) du rectorat de Versailles ;

Témoignages des représentantes des académies de Lyon et Versailles sur cette mesure qui démontre des effets vertueux sur la dynamique de CIC impulsée par les académies :

- « le premier rapport d'audit pour l'académie de Lyon est globalement satisfaisant avec un focus sur la traçabilité et la durée de conservation des documents » ;
 - pour l'académie de Versailles le focus s'est davantage orienté vers le renforcement du levier « traçabilité ».
- Témoignage du représentant de l'académie d'Orléans-Tours sur l'**audit** du processus « Indemnités de jurys et remboursement des frais de déplacement des jurys de concours et d'examens nationaux de l'éducation nationale ». Le DCISIF s'engage à contacter l'académie de Nantes pour obtenir un second retour sur le sujet.

3. Validation de la nouvelle version du référentiel organisationnel de CIC (RoCIC)

- **Cadre de référence pour l'administration centrale** qui décrit la procédure ministérielle annuelle de pilotage du CIC et les rôles respectifs de chacun au sein de la démarche ;

Principales **mises à jour** :

- prise en compte de l'installation d'un comité d'audit interne au sein du ministère (articulation avec le CCIMR) ;
- recentrage du document sur le périmètre « CIC-Etat » (suppression des mentions aux EPL et aux EPN)
- complétude de la liste des « pilotes de processus » en administration centrale (DGESCO pour le processus « Subventions AED » ; DGESIP pour le processus « bourses de l'enseignement supérieur, en partenariat avec DAF B3).

➤ Document validé

4. Validation de la cartographie des processus et de l'analyse de priorisation des risques comptables

- Définir une cartographie des processus ainsi qu'une cartographie des risques est le point de départ de toute démarche de CIC¹. Au sein du PAM 2014-2016, une **cartographie des principaux processus financiers** ainsi qu'une **analyse de priorisation des risques associés** ont été réalisées, à titre provisoire, dans l'attente d'une « validation par le COPIL CIC-CIB de novembre 2014 »². Ces documents seront améliorés progressivement, au regard des travaux programmés par la DGFIP et des constats de la Cour dans le cadre de la NEC³. Le CBCM souligne, par ailleurs, que la matière est vraisemblablement déjà recueillie pour entamer un travail de cartographie des risques (« Il s'agit plus d'un problème de forme que de fond »).

➤ Documents validés

¹ Cf. « Cadre de référence interministériel du CIC »

² Cf. page 7 du « PAM CIC-Etat 2014-2016 »

³ Cf. partie 2.1 du « PAM CIC-Etat 2014-2016 »

5. Suivi des actions du PAM 2014-2016

- **PAM CIC-Etat** : l'objectif de réalisation des actions de maîtrise des risques à mener en administration centrale est fixé à mai 2015⁴. Le bureau DAF C3 a manifesté le besoin urgent de mettre en place un groupe de travail conjoint avec la DGRH, pour les actions les concernant. M. Jean-François Pierre, de la DGRH, se fait le relais de cette demande ;
- **PAM CIB** : point sur les actions réalisées conformément au calendrier initialement prévu ; remerciements adressés à la DGESIP, au CBCM ainsi qu'à l'ensemble des bureaux de la DAF pour leurs contributions aux travaux de cartographie des risques ;
- **PAM SIFm** : un accord de principe a été délivré par l'AIFE pour décentraliser la gestion des habilitations à CHORUS⁵. Par ailleurs, risque de décalage du calendrier prévu dans le PAM du fait d'une mission temporaire d'appui du DCISIF à la DNE ;
- **PAM Opérateur** : l'« enquête opérateurs » est close depuis le 28/11/14 ; un « retour d'enquête flash » a été envoyé pour remercier les opérateurs de l'enseignement supérieur et de la recherche ayant répondu à l'enquête à date ; il s'accompagnera d'une campagne de relance pour les autres opérateurs ;
- **PAM EPLE** : point sur les actions à mettre en œuvre au regard du calendrier prévu ; pas de retard constaté à ce stade. Par ailleurs, un temps d'échange *post* COPIL a été aménagé - avec la cheffe du bureau DAF A3, le DCISIF et les représentants des académies d'Amiens, Lille, Orléans-Tours et Versailles - pour évoquer les ateliers de travail du réseau « R conseil » mis en place à l'ESEN, le 18/11/14.

6. Point d'étape sur le projet de déploiement de G2P

- Proposition de **distribution des licences G2P** : licence *utilisateur* pour les référents techniques et licences *sponsor* pour les référents promoteurs académiques ;
- Proposition d'un **dispositif de support** au déploiement de l'application G2P en académie.

➤ Propositions validées

➤ Documents et propositions COPIL validés en séance :

- **Cadre de référence du CIC-Etat** :
 - Référentiel organisationnel de CIC (RoCIC) ;
 - Cartographie des processus et analyse des risques associés ;
- **G2P** : Propositions de distribution des licences en académie et d'un dispositif de support.
- **Proposition des points à évoquer lors du prochain COPIL** (dernière semaine de mars 2015) :
 - Focus sur le contrôle interne financier au sein des opérateurs (restitution de l'enquête et focus sur le CIB) ;
 - Focus sur le contrôle interne budgétaire ministériel (en particulier sur la démarche de cartographie des risques budgétaires majeurs).

⁴ Cf. partie 3.1.3 du « PAM CIC-Etat 2014-2016 »

⁵ Cf. partie 3.3 du « PAM SIFm 2014-2016 »